



Le Saint-Marc...Quoi?

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

102, rue de la Fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) J0L 2E0 • Tél.: (450) 584-2258

**ÉDITION
SPÉCIALE
AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale, en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux que :

Lors d'une assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, laquelle sera tenue mardi le 12 janvier 2021 à 20h.

Lors de cette assemblée ordinaire, il y aura l'adoption d'un nouveau Règlement relatif au traitement des élus municipaux qui remplacera le Règlement # 6-2016.

Le règlement proposé prévoit donc :

		2020	2021
Rémunération de base	Maire:	17 323\$	17 444\$
	Conseiller:	5 774\$	5 815\$
Allocation de dépense	Maire:	8 662\$	8 723\$
	Conseiller:	2 887\$	2 907\$

La rémunération de base et l'allocation de dépense proposées pour 2021 correspondent à celles de 2020 édictées par le Règlement # 6-2016 majorées de l'indexation annuelle.

Un tarif de 0.49\$ / kilomètre pour les déplacements à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Tout membre du conseil qui siège sur le comité consultatif d'urbanisme ou autre comité municipal a droit à une rémunération additionnelle de quarante-cinq dollars (45.00\$) par réunion statutaire.

	2020	2021
Rémunération additionnelle	30\$	45\$

Tout membre du conseil qui assiste aux réunions plénières a droit à une rémunération additionnelle de quarante-cinq dollars (45.00\$) par réunion statutaire.

	2020	2021
Rémunération - Réunion plénière	0\$	45\$

Ce règlement contient une clause d'indexation et d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Le règlement vous sera expliqué et une période de questions vous sera allouée sur le sujet, afin de vous transmettre toute l'information pertinente.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 9^e jour de décembre 2020.

Sylvie Burelle, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale